Image not found or type unknown

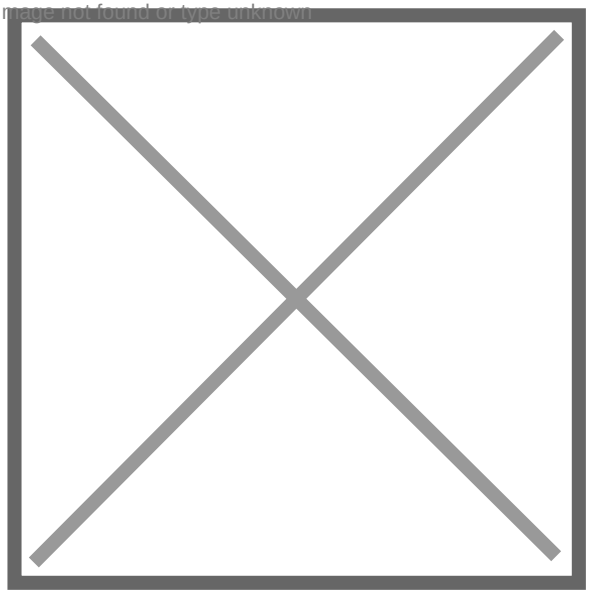

location saisonniere chez l habitant

Par **yanRP**, le **23/12/2023** à **13:18**

Bonjour ,je suis propriétaire d une maison d'hôtes qui est mon habitation principale et dans laquelle je loue 2 chambres , j'ai obtenu pour cela un numéro de siren bien que mon chiffre annuel est inférieur a 5000 E et je suis donc non assujetti a la TVA .

je propose également un espace balnéothérapie (en option) et j'offre un massage décontractant aux clients en chambre d'hôtes , faut il avoir une assurance pour ce genre de prestations ? concernant la balnéo est il possible de la proposer a des clients exterieurs qui ne sont pas en chambre d 'hôtes ? et dois je faire des démarches supplémentaires ?

vous remerciant pour vos réponses ....

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés